



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACCEPTATION D'UN DON DE DÉCISION N° DM-24-082
MATERIEL A LA MAISON SPORT SANTE EN DATE DU 25 MARS 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal DE 20-05-1-04 en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment son article I-9° relatif aux dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

CONSIDÉRANT que Monsieur François-Xavier DEMAISON, domicilié 25 rue Béranger 75003 Paris, souhaite faire don d'un vélo droit de marque MATRIX, modèle URE-1X-C, d'une valeur de 3 000 € TTC à la Maison Sport Santé de Vincennes.

D É C I D E

D'ACCEPTER le don de M. François-Xavier DEMAISON pour la Maison Sport Santé de Vincennes consistant en un vélo droit de marque MATRIX, modèle URE-1X-C, d'une valeur de 3 000 € TTC.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL